

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N^o 1134

Est par les présentes donné, par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

Que le conseil municipal, à sa séance ordinaire tenue le 9 décembre 2014, a adopté le règlement n^o 1134, intitulé : « **Décrétant une dépense et un emprunt de 247 755 \$ pour l'exécution des travaux de stabilisation de l'émissaire pluvial situé entre les voies de circulation terrasse Jourdain et rue des Bois** ».

Ce règlement a pour but d'exécuter ou de faire exécuter des travaux de stabilisation de l'émissaire pluvial situé entre les voies de circulation terrasse Jourdain et rue des Bois.

Cet avis constitue l'avis de publication du règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de l'Hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 13^e jour
du mois de janvier de l'an deux mille quinze (2015).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication (article 420)

Je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 13 janvier 2015 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de ville
Pavillon Roland-Guindon
Dépanneur chez Tom, quartier New-Glasgow

Site internet : www.stesophie.ca

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,
Ce 13^e jour du mois de janvier de l'an deux mille quinze (2015).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier